



**SVFA**  
Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**  
Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**  
Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

## Profil de la profession

### Garde-pêche avec brevet fédéral

#### Domaine d'activité :

Les gardes-pêche avec brevet fédéral sont chargés de la surveillance des populations de poissons et d'écrevisses et de leurs habitats et veillent au respect de la réglementation en vigueur en matière d'utilisation et de protection des eaux. En tant qu'employés du canton, ils sont en général responsables des eaux d'un territoire donné et constituent un organe de la police judiciaire. Dans certains cantons, ils dirigent également des établissements de pisciculture.

Leurs principaux interlocuteurs sont les responsables et agents communaux, les services administratifs, les exploitants d'installations hydroélectriques, les pêcheurs professionnels et amateurs et les agriculteurs. Dans certains cantons, ils travaillent également en étroite collaboration avec des gardes-pêche bénévoles.

#### Principales compétences opérationnelles :

Les gardes-pêche

- contrôlent et améliorent l'état des milieux aquatiques ;
- remplissent des missions de police des pêches ;
- gèrent les populations de poissons et d'écrevisses ;
- surveillent les populations de poissons et écrevisses et relèvent leurs effectifs ;
- organisent leur travail et celui de leurs collaborateurs ;
- informent le public et les professionnels.

Pour pouvoir remplir ces fonctions avec professionnalisme, les gardes-pêche disposent de solides connaissances en écologie des eaux, en ichtyologie et en astacologie (sciences des poissons et des écrevisses), en gestion de la pêche, ainsi que dans les domaines technique et juridique.

Ils doivent faire preuve d'un certain talent de négociation, d'une autorité naturelle et d'une certaine habileté manuelle. Par ailleurs, ils doivent avoir des facilités à communiquer et à travailler et penser de manière pluridisciplinaire et disposer de bonnes capacités d'observation.

**SVFA**

Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**

Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**

Associazione Svizzera  
dei Guardiapescia

**Exercice de la profession :**

Les gardes-pêche travaillent de manière quasiment indépendante. C'est en général seuls qu'ils patrouillent sur leur territoire ou travaillent à la pisciculture. Ils sont donc souvent amenés à prendre des décisions rapidement et sans concertation.

Dans le cas d'interventions de génie civil dans les milieux aquatiques ou à leurs abords, ils travaillent en collaboration avec les autorités, les maîtres d'œuvre et le public afin de dégager des solutions ayant le moins d'impact possible sur les habitats et la faune aquatiques. Ils doivent alors mobiliser toutes leurs capacités de négociation et de communication et se servir des moyens que leur offre la loi.

En cas d'urgence – mortalités subites de poissons, dysfonctionnements à la pisciculture, etc. –, ils peuvent avoir à intervenir de jour comme de nuit. Les gardes-pêche doivent donc être joignables et disponibles même en dehors des heures de service.

Les gardes-pêche travaillent en plein air, en pisciculture et au bureau. Le travail de terrain doit être effectué par tous les temps, qu'il neige, qu'il vente ou qu'il pleuve. Les gardes-pêche doivent donc faire preuve d'une bonne résistance physique. Par ailleurs, leurs missions de police exigent également une grande solidité psychique.

Pour pouvoir exercer leur métier, les gardes-pêche doivent impérativement disposer d'une excellente connaissance du territoire dont ils ont la charge. Ils sont ainsi en mesure d'évaluer les effectifs des populations de poissons et d'écrevisses ou de diriger des excursions pour les adultes ou les scolaires. Ils doivent ensuite avoir une parfaite connaissance de la législation en vigueur. Cette compétence leur est indispensable pour toutes leurs interventions de police comme le contrôle de la pêche professionnelle ou de loisir ou la répression des interventions ou actions illicites dans les milieux aquatiques. Ils doivent alors faire preuve d'assurance et d'autorité.

Les gardes-pêche doivent également disposer d'une certaine habileté manuelle pour l'utilisation et l'entretien des outils et appareils et pour leur travail en pisciculture.

**Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture**

Les milieux aquatiques, et donc l'habitat des poissons et écrevisses, font l'objet d'usages multiples et variés comme les prélèvements d'eau, l'exploitation de la force hydraulique ou l'extraction de graviers. Les gardes-pêche veillent à ce que les besoins de la faune aquatique soient acceptés et considérés dans ces activités. Ils agissent en faveur des habitats aquatiques et riverains en apportant leur soutien aux revitalisations fluviales ou en veillant à un entretien naturel des rives, par ex.

Lorsque les exigences et habitats de l'Homme et des poissons ou écrevisses entrent en concurrence, les gardes-pêche recherchent des solutions consensuelles. Ils contribuent ainsi à une bonne protection des poissons et écrevisses et de leurs habitats tout en assurant l'avenir de la pêche.

Les gardes-pêche sont des ambassadeurs de l'eau, en tant que ressource vitale et élémentaire. Ils ont conscience de donner l'exemple et se comportent en conséquence.

Par leur activité de contrôle des pêcheurs professionnels et amateurs, les gardes-pêche contribuent fortement à ce que la pêche soit pratiquée dans le respect du bien-être des animaux. Par ailleurs, ils fournissent une aide précieuse à la recherche appliquée par le biais de leurs relevés compétents des populations de poissons et d'écrevisses.

# Gardes-pêche avec brevet fédéral

## Récapitulatif des domaines de compétences



↓ Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles						
		1	2	3	4	5	6	7
<b>A</b>	<b>Surveillance et amélioration de l'état des milieux aquatiques</b>	A1 Evaluation des interventions techniques dans les milieux aquatiques	A2 Accompagnement et surveillance des interventions techniques dans les milieux aquatiques	A3 Détermination du rendement piscicole potentiel des plans et cours d'eau	A4 Recensement et évaluation des obstacles à la migration des poissons	A5 Surveillance de divers aspects concernant l'utilisation des eaux		
<b>B</b>	<b>Missions de police des pêches</b>	B1 Poursuite des infractions aux dispositions légales relevant de la compétence des gardes-pêche verfolgen	B2 Contrôle de la pêche professionnelle et de loisir					
<b>C</b>	<b>Gestion des populations de poissons et d'écrevisses</b>	C1 Capture d'écrevisses et de poissons reproducteurs	C2 Détention des écrevisses et poissons reproducteurs	C3 Elevage de poissons et écrevisses	C4 Rempoissonnement des milieux aquatiques	C5 Restauration des populations après une pollution des eaux		
<b>D</b>	<b>Surveillance des populations de poissons et d'écrevisses</b>	D1 Evaluation des effectifs de poissons et d'écrevisses	D2 Réalisation d'opérations de pêche électrique	D3 Marquage de poissons	D4 Cartographie des frayères	D5 Calcul du dommage résultant de l'empoisonnement d'un cours d'eau	D6 Lutte contre les néozoaires aquatiques	D7 Identification et déclaration de l'impact des prédateurs sur les poissons et écrevisses
<b>E</b>	<b>Organisation du travail</b>	E1 Planification autonome des interventions	E2 Encadrement des gardes-pêche bénévoles	E3 Entretien du matériel et des équipements	E4 Gestion des piscicultures cantonales			
<b>F</b>	<b>Information du public et des professionnels</b>	F1 Information des médias	F2 Encadrement d'excursions et de visites guidées	F3 Présentation d'exposés	F4 Contribution à l'élaboration de moyens de communication			



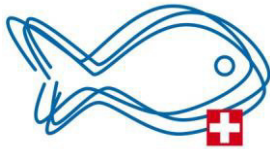
**SVFA**  
Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**  
Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**  
Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

## Niveau de qualification requis pour le titre de garde-pêche avec brevet fédéral

Domaine de compétences opérationnelles A – Surveillance et amélioration de l'état des milieux aquatiques	
<b>Description du domaine de compétences</b>	<p>Les gardes-pêche font tout leur possible pour que les milieux aquatiques offrent un habitat idéal aux poissons, aux écrevisses et aux autres organismes aquatiques. Ils accompagnent donc tous les projets et interventions techniques qui les concernent, de la phase de planification jusqu'à la réalisation, et en assurent l'évaluation et la surveillance. Ils contribuent ainsi constamment à l'amélioration des habitats aquatiques.</p> <p>Ils remplissent d'autre part diverses missions de contrôle : ils recensent et évaluent les obstacles à la migration des poissons, contrôlent la migration en elle-même et relèvent les effets de l'exploitation des eaux sur les habitats aquatiques. Ils déterminent également le rendement piscicole potentiel des milieux à partir des données de surveillance des populations de poissons et de leurs effectifs.</p>
<b>Contexte</b>	<p>Les activités des gardes-pêche en matière de surveillance et d'amélioration des milieux aquatiques participent de l'application des dispositions légales.</p> <p>Les projets d'aménagement et les interventions techniques dans les milieux aquatiques sont soumis à autorisation. Les gardes-pêche définissent des mesures qui permettent de protéger les habitats et organismes concernés et qui sont ensuite intégrées de manière contraignante dans les autorisations relevant du droit de la pêche. En accompagnant les projets et interventions, ils veillent à ce que ces mesures soient bien mises en œuvre.</p> <p>Les gardes-pêche évaluent le rendement potentiel des populations de poissons et d'écrevisses en fonction des caractéristiques du milieu dans lequel elles vivent. Ce rendement permet de déterminer le stock de poissons pouvant être exploité annuellement de façon durable par les pêcheurs professionnels et amateurs.</p>



**SVFA**

Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

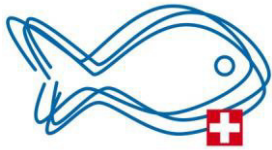
**ASGP**

Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**

Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

Compétences opérationnelles	Critères d'appréciation des compétences Pour être jugée compétente dans le domaine considéré, la personne doit
A1 - Évaluation des interventions techniques dans les milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire valoir les intérêts de la pêche lors de la conception des projets ;</li> <li>- identifier les aspects importants pour la pêche et les milieux aquatiques dans le concept à la base des projets ;</li> <li>- faire le constat de la situation sur le terrain, au moyen de photos, par exemple ;</li> <li>- évaluer les effets des interventions techniques sur les habitats aquatiques et leur biocénose ;</li> <li>- contribuer à la recherche de solutions consensuelles ;</li> <li>- imposer, sur des bases scientifiques et juridiques solides, les conditions à respecter pour assurer la protection de la faune aquatique ;</li> <li>- exiger une adaptation ou une modification des projets si nécessaire ;</li> <li>- collaborer avec les autorités uniques cantonales et municipales dans les procédures d'autorisation ;</li> </ul>
A2 - Accompagnement et surveillance des interventions techniques dans les milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre les mesures de protection qui s'imposent (évacuation des poissons du tronçon concerné pare exemple) ;</li> <li>- participer aux réunions de chantier ;</li> <li>- surveiller le déroulement des travaux ;</li> <li>- accuser réception des aspects des travaux ayant une importance pour la pêche ;</li> </ul>
A3 - Détermination du rendement piscicole potentiel des plans et cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déterminer les bons paramètres pour l'évaluation du rendement piscicole potentiel des plans et cours d'eau ;</li> <li>- calculer le rendement potentiel ;</li> </ul>
A4 - Recensement et évaluation des obstacles à la migration des poissons	<ul style="list-style-type: none"> <li>- recenser tous les obstacles naturels et artificiels à la migration des poissons dans les cours d'eau, de l'embouchure jusqu'à la source ;</li> <li>- noter tous les éléments importants concernant les obstacles à la migration des poissons : nature, dimensions et importance de l'obstacle, espèces concernées, mesures à prendre pour que l'obstacle puisse être surmonté, etc. ;</li> <li>- inciter à l'élimination des obstacles ;</li> <li>- évaluer la migration piscicole avec la méthode dont il a été décidé de faire usage ;</li> <li>- noter les résultats de l'évaluation de la migration dans un rapport ;</li> </ul>
A5 - Surveillance de divers aspects concernant l'utilisation des eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- surveiller les débits au niveau des installations d'exploitation des eaux ;</li> <li>- intervenir si le régime d'écoulement exigé par la réglementation cantonale n'est pas respecté ;</li> <li>- surveiller et accompagner les vidanges et chasses des installations d'exploitation de la force hydraulique ;</li> <li>- proposer, si nécessaire, des améliorations du plan de gestion des chasses.</li> </ul>



**SVFA**  
Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**  
Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**  
Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

### Compétences sociales et personnelles

Sensibilité aux questions de sécurité du travail, autonomie, méticulosité, esprit d'équipe, talents de négociation et pluridisciplinarité



**SVFA**  
Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**  
Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**  
Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

## Niveau de qualification requis pour le titre de garde-pêche avec brevet fédéral

Domaine de compétences opérationnelles B – Missions de police des pêches	
<b>Description du domaine de compétences opérationnelles</b>	Les gardes-pêche enquêtent sur les infractions à la loi dans leur domaine de compétence de même qu'ils les enregistrent et verbalisent. Dans le cadre de leurs missions de police, il leur incombe également de contrôler la pêche professionnelle et de loisir.
<b>Contexte</b>	<p>Par leurs tâches de police, les gardes-pêche veillent à l'application des lois fédérales et cantonales. Leur objectif est notamment de protéger et de préserver les populations et la diversité des espèces indigènes de poissons et d'écrevisses ainsi que leurs habitats. Les gardes-pêche sont donc présents toute l'année sur leur territoire pour contrôler le bon respect de la réglementation en matière de pêche et de protection des eaux.</p> <p>Les lois fédérales et cantonales sur la pêche ont également pour objectif une exploitation durable des peuplements de poissons et d'écrevisses. Pour l'atteindre, une stratégie de gestion piscicole durable est élaborée. Les gardes-pêches veillent à ce que ce mode de gestion soit effectivement pratiqué à travers leur activité de contrôle de la pêche professionnelle et de loisir.</p> <p>En contrôlant les pêcheurs professionnels et amateurs, les gardes-pêche s'assurent également du bon respect de la législation sur le bien-être animal et de l'utilisation correcte des équipements prévus à cet effet. Ceux-ci permettent par exemple d'éviter les blessures inutiles lors de la capture.</p> <p>Pour accomplir leurs tâches de police, les gardes-pêche peuvent se munir d'une arme de service.</p>



**SVFA**  
Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**  
Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**  
Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

<b>Compétences opérationnelles</b>	<b>Critères d'appréciation des compétences</b> Pour être jugée compétente dans le domaine considéré, la personne doit
B1 - Poursuite des infractions aux dispositions légales relevant de la compétence des gardes-pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôler le bon respect des dispositions légales en vigueur ;</li> <li>- enregistrer les infractions à la loi en vigueur et les signaler ou verbaliser de manière adéquate compte tenu de la situation ;</li> </ul>
B2 - Contrôle de la pêche professionnelle et de loisir	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôler avec autorité et impartialité le bon respect par les pêcheurs professionnels et amateurs de la législation sur la pêche et sur le bien-être animal ;</li> <li>- s'assurer, selon la réglementation cantonale, du concours de la police et/ou des gardes-frontières en cas d'infraction ;</li> <li>- procéder correctement au dépôt des plaintes et au prononcé des amendes d'ordre.</li> </ul>
<b>Compétences sociales et personnelles</b>	
Capacités de jugement, capacités à s'imposer, capacité à gérer les conflits, autorité naturelle	





**SVFA**  
Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**  
Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**  
Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

## Niveau de qualification requis pour le titre de garde-pêche avec brevet fédéral

Domaine de compétences opérationnelles C – Gestion des populations de poissons et d'écrevisses	
<b>Description du domaine de compétences</b>	<p>Les gardes-pêche ont la charge d'installations de pisciculture. Pour leurs élevages, ils capturent des reproducteurs dans des étangs ou des eaux du domaine public, les maintiennent dans des bassins prévus à cet effet et prélèvent leurs œufs et leur laitance. Ils capturent également des écrevisses et les maintiennent en pisciculture à des fins d'élevage. Ils prennent soin des animaux avant qu'ils ne soient libérés dans le milieu naturel dans le cadre du plan cantonal de repeuplement ou pour compenser les effets d'une pollution des eaux.</p>
<b>Contexte</b>	<p>En pratiquant un repeuplement de soutien des milieux aquatiques, les gardes-pêche portent assistance aux populations indigènes de poissons et d'écrevisses. Cette activité comprend la réintroduction de poissons et d'écrevisses après une pollution ayant entraîné une forte mortalité chez les espèces concernées, ce qui permet au milieu de retrouver rapidement sa faune d'origine une fois qu'il a retrouvé sa vitalité. Le repeuplement permet un encouragement ciblé des espèces indigènes, ce qui profite également à l'économie de la pêche.</p> <p>La pratique de l'élevage en pisciculture demande des connaissances spécialisées et une grande disponibilité de la part des gardes-pêche. La qualité des animaux de repeuplement produits prime alors sur leur quantité. Ceux-ci doivent en effet être robustes et adaptés au milieu qui les recevra. Il importe donc de vérifier constamment le succès de la stratégie de repeuplement choisie et de l'adapter en fonction des changements climatiques et des connaissances d'ordre biologique et de génétique.</p> <p>Les gardes-pêche veillent à ce que les conditions de captivité dans les bassins soient adaptées aux différentes espèces. Ils les nourrissent également en fonction de leurs besoins et gèrent la pisciculture dans un souci d'économie des ressources.</p> <p>Si les poissons et écrevisses présentent un comportement anormal ou des signes de maladie, les gardes-pêche prennent des mesures immédiates. Ils évitent ainsi une augmentation de la mortalité et une propagation des maladies. Pour ce faire, ils doivent être observateurs et très attentifs aux animaux dont ils ont la charge.</p>



**SVFA**

Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

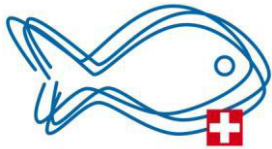
**ASGP**

Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**

Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

<b>Compétences opérationnelles</b>	<b>Critères d'appréciation des compétences</b> Pour être jugée compétente dans le domaine considéré, la personne doit
C1 - Capture d'écrevisses et de poissons reproducteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- informer les instances compétentes de la capture d'écrevisses et de poissons reproducteurs (géniteurs) ;</li> <li>- déterminer le milieu et les espèces ciblées ;</li> <li>- prélever les géniteurs et les écrevisses en état de se reproduire dans les étangs et cours d'eau en veillant à ne pas leur faire subir de dommages ;</li> <li>- transporter les géniteurs et les écrevisses en respectant les consignes ;</li> <li>- noter et enregistrer les captures de géniteurs et d'écrevisses ;</li> </ul>
C2 - Détention des écrevisses et poissons reproducteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- maintenir les bassins dans un état de propreté irréprochable ;</li> <li>- prendre grand soin des géniteurs et écrevisses captifs ;</li> <li>- évaluer les qualités des reproducteurs ;</li> </ul>
C3 - Élevage des poissons et écrevisses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- anesthésier, si nécessaire, les poissons reproducteurs par petits groupes conformément à la réglementation relative à l'expérimentation animale ;</li> <li>- prélever le matériel nécessaire à la reproduction ;</li> <li>- assurer l'incubation des œufs conformément aux caractéristiques de l'espèce ;</li> <li>- surveiller l'état de santé et l'évolution des œufs et des jeunes poissons et écrevisses (stade de développement, stade œillé) ;</li> <li>- intervenir avec fermeté et compétence en cas de maladie ;</li> <li>- nourrir les jeunes poissons et écrevisses de manière adéquate et compétente ;</li> <li>- privilégier la qualité des alevins par rapport à la quantité ;</li> </ul>
C4 - Rempoissonnement des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- extraire les poissons de repeuplement des bassins et les décompter en prenant soin de leur bien-être ;</li> <li>- transférer les poissons de repeuplement dans le milieu récepteur de façon rapide et dans le respect de la législation sur la protection des animaux et du plan de repeuplement du canton ;</li> <li>- répartir les poissons le long du cours d'eau récepteur en tenant compte des habitats qui leur conviennent ;</li> <li>- établir un compte-rendu du repeuplement ;</li> </ul>

**SVFA**

Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**

Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**

Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

C5 - Restauration des populations après une pollution des eaux	<ul style="list-style-type: none"><li>- évaluer l'état de la faune piscicole et du macrozoobenthos dans les tronçons de cours d'eau affectés ;</li><li>- désigner des tronçons de référence non affectés ;</li><li>- évaluer la possibilité d'une recolonisation naturelle des tronçons affectés en l'espace de quelques mois ;</li><li>- évaluer la nécessité de mesures de restauration des populations dans les tronçons affectés ;</li><li>- faire en sorte que les tronçons affectés présentent une qualité de l'eau équivalente à celle des tronçons de référence ;</li><li>- effectuer le repeuplement des tronçons affectés avec des poissons adaptés aux conditions locales provenant de pisciculture et/ou des tronçons de référence.</li></ul>
<b>Compétences sociales et personnelles</b>	
Sensibilité aux questions de santé et de sécurité du travail, sens de l'observation, flexibilité, sens du devoir et méticulosité	



**SVFA**  
Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**  
Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**  
Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

## Niveau de qualification requis pour le titre de garde-pêche avec brevet fédéral

Domaine de compétences opérationnelles D – Surveillance des populations de poissons et d'écrevisses	
<b>Description du domaine de compétences</b>	<p>Les gardes-pêche exercent différentes activités de surveillance des populations de poissons et d'écrevisses. Ils recensent les effectifs par le biais d'opérations de pêche électrique, évaluent l'activité migratoire grâce au marquage d'individus et contrôlent la vitalité des populations en cartographiant les frayères. Le cas échéant, ils calculent également le dommage causé à la faune aquatique, et en particulier piscicole, par une pollution des eaux.</p> <p>Les espèces aquatiques exotiques et les prédateurs ont une influence sur les populations de poissons et d'écrevisses. Les gardes-pêche ont donc pour tâche d'identifier les néozoaires et de les combattre ainsi que de signaler les impacts des prédateurs sur les poissons et écrevisses.</p>
<b>Contexte</b>	<p>La qualité de l'eau se dégrade, notamment en raison de rejets de polluants tels que les pesticides et les microplastiques. En même temps, la faune aquatique subit les effets du réchauffement climatique et des différents usages de l'eau. Et ce ne sont que des exemples de ce qui affecte actuellement les populations de poissons indigènes aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. Il n'est alors plus possible d'exploiter durablement cette ressource halieutique que si les populations se régénèrent et si les pratiques s'adaptent au nouveau contexte.</p> <p>En même temps, l'évaluation des effectifs permet de savoir quelles espèces doivent être soutenues à quel endroit et si la pression des prédateurs est trop importante. Les données sont prises en compte dans la stratégie cantonale de gestion des pêches.</p> <p>En dehors des espèces indigènes, les recensements englobent également les néozoaires aquatiques. Il est ainsi possible d'évaluer leur développement numérique et leur expansion spatiale afin de définir des politiques de lutte adaptées.</p>



**SVFA**

Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

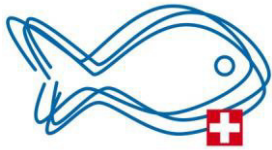
**ASGP**

Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**

Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

<b>Compétences opérationnelles</b>	<b>Critères d'appréciation des compétences</b> Pour être jugée compétente dans le domaine considéré, la personne doit
D1 - Évaluation des effectifs de poissons et d'écrevisses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- utiliser différentes techniques de recensement des populations de poissons et d'écrevisses ;</li> <li>- relever l'espèce, la classe d'âge, la biomasse et les paramètres morphométriques des poissons et écrevisses ;</li> <li>- procéder à l'analyse statistique des données de recensement ;</li> </ul>
D2 - Réalisation d'opérations de pêche électrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- indiquer et respecter les instructions de sécurité ;</li> <li>- réaliser les opérations de pêche électrique conformément à la réglementation ;</li> <li>- être en mesure, en cas d'accident avec des appareils électriques, de prodiguer les premiers secours conformément aux dispositions les plus récentes ;</li> <li>- prévoir et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour utiliser et désinfecter le matériel afin d'éviter la propagation des maladies ;</li> </ul>
D3 - Marquage de poissons et écrevisses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- procéder, si la méthode de marquage l'impose, à l'anesthésie des poissons dans le respect de la loi sur la protection des animaux ;</li> <li>- procéder au marquage des poissons et écrevisses avec des méthodes adaptées au projet dans le respect des lois sur la pêche et sur la protection des animaux ;</li> </ul>
D4 - Cartographie des frayères	<ul style="list-style-type: none"> <li>- inspecter systématiquement les tronçons de cours d'eau à la recherche de frayères ;</li> <li>- procéder au relevé cartographique des frayères et enregistrer les données ;</li> </ul>
D5 - Calcul des dommages résultant de l'empoisonnement d'un cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- appliquer correctement la directive « Calcul des dommages résultant de l'empoisonnement d'un cours d'eau » ;</li> <li>- s'assurer, en cas de besoin, de l'assistance du service de la protection des eaux, de consultants extérieurs et/ou des services de police ;</li> </ul>
D6 - Lutte contre les néozoaires aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- signaler la présence de néozoaires aquatiques ;</li> <li>- enregistrer la progression des néozoaires aquatiques ;</li> <li>- proposer des moyens de lutte adaptés au contexte local ;</li> <li>- mettre en œuvre les moyens de lutte selon les prescriptions du service compétent ;</li> </ul>
D7 - Identification et déclaration de l'impact des prédateurs sur les poissons et écrevisses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dresser le constat des impacts de la prédation sur les poissons et écrevisses et les signaler à l'autorité compétente ;</li> <li>- comparer les données actuelles et passées sur les prédateurs et les populations de poissons et écrevisses.</li> </ul>
<b>Compétences sociales et personnelles</b>	

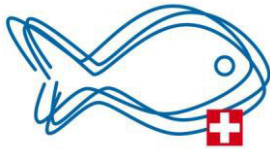


**SVFA**  
Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**  
Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**  
Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

Sens de l'observation, autonomie, sens des responsabilités et sensibilité aux questions de sécurité



**SVFA**  
Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**  
Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**  
Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

## Niveau de qualification requis pour le titre de garde-pêche avec brevet fédéral

Domaine de compétences opérationnelles E – Organisation du travail	
<b>Description du domaine de compétences</b>	<p>Les gardes-pêche organisent leur travail et leurs actions de manière autonome. Pour certaines activités, ils peuvent être assistés par des tiers comme des gardes-pêche bénévoles ou des personnes ayant la charge des cours d'eau par fermage, par exemple. Ils se chargent alors de les encadrer et assument la responsabilité de leurs activités.</p> <p>Les gardes-pêche se chargent eux-mêmes de l'entretien du matériel et des équipements, ce qui implique notamment de vérifier leur bon état de fonctionnement et d'effectuer les demandes de budget nécessaires. La gestion des piscicultures cantonales relève également de l'organisation du travail, de même que l'organisation de l'entretien et de la maintenance des bâtiments et infrastructures correspondants.</p>
<b>Contexte</b>	<p>Les gardes-pêche organisent leur emploi du temps de manière quasiment autonome. Certaines interventions doivent être décidées spontanément, dans le cas d'imprévus à la pisciculture ou d'une pollution des eaux, par exemple, ce qui exige une grande flexibilité d'esprit et d'une grande disponibilité. Les priorités et donc l'emploi du temps fixé peuvent en effet être subitement remis en cause.</p> <p>Les gardes-pêche sont tributaires de l'aide d'autrui pour certaines activités comme les opérations de pêche électrique. Ils doivent par ailleurs prévoir des personnes pour les remplacer en cas de besoin dans les piscicultures. Il leur est donc absolument nécessaire de pouvoir engager des gardes-pêche bénévoles.</p> <p>Pour leurs multiples activités, les gardes-pêche ont besoin d'une grande variété d'équipements. Il est indispensable qu'ils soient en permanence en état de fonctionner pour être prêts à l'emploi en cas d'urgence.</p> <p>Les piscicultures ont besoin de beaucoup d'eau et d'une alimentation électrique fiable pour les appareils tels que les pompes, les aérateurs et les infrastructures d'épuration des effluents. Par leur vigilance, les gardes-pêche veillent à ce que leur consommation d'énergie et des ressources soit la plus faible possible. Ils veillent donc à actualiser leurs connaissances dans ce domaine par une formation continue adéquate.</p>



**SVFA**

Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**

Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**

Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

<b>Compétences opérationnelles</b>	<b>Critères d'appréciation des compétences</b> Pour être jugée compétente dans le domaine considéré, la personne doit
E1 - Planification autonome des interventions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- établir le planning des tâches pour elle-même et la personne amenée à la remplacer ;</li> <li>- prioriser les actions et les mener en conséquence ;</li> <li>- tenir compte, dans le planning, d'éléments clés tels que les attributions des différents postes, le mandat de prestations, la saison et les instructions du canton ;</li> <li>- utiliser les instruments à sa disposition pour optimiser le planning ;</li> </ul>
E2 - Encadrement des gardes-pêche bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- expliquer avec compétence aux gardes-pêche bénévoles les tâches qu'ils ou elles doivent accomplir ;</li> <li>- rendre compte des actions menées avec les gardes-pêche bénévoles ;</li> <li>- conseiller les gardes-pêche bénévoles et les soutenir dans leurs tâches ;</li> </ul>
E3 - Entretien du matériel et des équipements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer le nettoyage du matériel et des équipements personnels et vérifier régulièrement leur bon état de fonctionnement ;</li> <li>- veiller à ce que le matériel soit toujours disponible en quantité suffisante ;</li> <li>- effectuer les demandes relatives à l'acquisition de matériel et d'équipement ;</li> <li>- entretenir et utiliser les appareils de pêche électrique, excepté les appareils électroniques, en tenant compte des dernières avancées scientifiques et techniques ;</li> </ul>
E4 - Gestion des piscicultures cantonales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- effectuer ou faire effectuer les opérations d'entretien et de nettoyage dans un souci d'économie des ressources ;</li> <li>- garantir une disponibilité de tous les instants et veiller à se faire remplacer le cas échéant.</li> </ul>
<b>Compétences sociales et personnelles</b>	
Autonomie, capacité à diriger une équipe, esprit d'équipe et sens des responsabilités	





**SVFA**  
Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**  
Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**  
Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

## Niveau de qualification requis pour le titre de garde-pêche avec brevet fédéral

Domaine de compétences opérationnelles F – Information du public et des professionnels	
<b>Description du domaine de compétences</b>	<p>Les gardes-pêche ont le devoir d'informer le public et les professionnels sur les sujets relevant de leur compétence. Ils sont d'autre part habilités à livrer des informations aux médias oralement ou par écrit. Ils organisent et encadrent des excursions et visites guidées pour sensibiliser le public à la faune aquatique et à ses exigences en matière d'habitat et transmettent leur savoir à travers des conférences. Ils veillent à adapter les excursions, visites et conférences au public visé et à utiliser des moyens appropriés pour les optimiser. Ils contribuent par ailleurs à l'élaboration de panneaux explicatifs, de brochures et autres outils de communication pour sensibiliser le public.</p>
<b>Contexte</b>	<p>Les milieux aquatiques, et donc les habitats des poissons et écrevisses, font l'objet d'usages multiples. La production d'électricité, les activités de loisir, l'irrigation et la pêche en sont quelques exemples. Par des informations ciblées, les gardes-pêche font en sorte que le grand public comprenne et reconnaisse les besoins des poissons et des écrevisses. Grâce à ce travail de sensibilisation, ils contribuent ainsi à atténuer ou même à éviter les conflits d'intérêts.</p> <p>La population fait preuve d'un grand intérêt pour les questions environnementales et donc pour l'écologie des milieux aquatiques. Les gardes-pêche répondent à son besoin d'information en proposant des excursions portant, par exemple, sur les effets du changement climatique sur les poissons et écrevisses ou sur divers processus écologiques.</p> <p>Les gardes-pêche conçoivent leur travail de relations publiques seuls ou en collaboration avec d'autres professionnels. Selon l'activité de communication, la responsabilité leur revient ou incombe à d'autres agents des services cantonaux. Pour communiquer, ils peuvent se servir d'outils de présentation ou de sites ou objets de démonstration.</p> <p>En communiquant par écrit et par oral avec les médias, les gardes-pêche font en sorte que les poissons et écrevisses et leurs besoins en matière d'habitats soient mieux compris. Ils veillent ainsi à ce que les interventions dans le milieu aquatique comme les revitalisations soient mieux acceptées voir même encouragées. Les gardes-pêche n'hésitent donc pas à exploiter les possibilités offertes par la collaboration avec les médias.</p>



**SVFA**

Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**

Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**

Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

<b>Compétences opérationnelles</b>	<b>Critères d'appréciation des compétences</b> Pour être jugée compétente dans le domaine considéré, la personne doit
F1 - Information des médias	<ul style="list-style-type: none"> <li>- répondre par écrit aux questions des médias sur les sujets relevant de la pêche et de l'écologie des milieux aquatiques ;</li> <li>- faire correctement la distinction entre les informations pouvant être communiquées aux médias et celles qui ne doivent pas leur être adressées ;</li> <li>- prendre la parole devant les micros et les caméras sur les sujets relevant de la pêche et de l'écologie des milieux aquatiques ;</li> <li>- respecter les instructions des cantons en ce qui concerne les rapports avec les médias ;</li> </ul>
F2 - Encadrement d'excursions et de visites guidées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- concevoir et organiser des excursions et visites sur la faune et la flore aquatiques en adaptant la forme et le contenu au public visé ;</li> <li>- adapter le mode de transmission du contenu au public visé ;</li> <li>- recueillir les impressions et commentaires sur les excursions proposées et en tenir compte pour les suivantes ;</li> </ul>
F3 - Présentation d'exposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- définir les objectifs des exposés et conférences avec les commanditaires ;</li> <li>- veiller à transmettre les contenus, en particulier sur les phénomènes complexes, de manière adaptée au public concerné ;</li> <li>- utiliser efficacement les moyens de communication à disposition ;</li> </ul>
F4 - Contribution à l'élaboration de moyens de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- indiquer aux services compétents de quelle manière et à quel endroit le public peut être sensibilisé aux questions écologiques et halieutiques ;</li> <li>- préparer les contenus pour les différentes communications.</li> </ul>
<b>Compétences sociales et personnelles</b>	
Esprit d'initiative, facilités à communiquer, sens du client, talents d'organisation, assurance	